

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS
CHECK AGAINST DELIVERY

**DÉCLARATION DE
LA DÉLÉGATION CANADIENNE**

LORS DE

**LA 50^E SESSION DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES
SUR LA CONDITION DE LA FEMME**

NEW YORK, LE 1^{ER} MARS 2006

**STATEMENT BY
THE DELEGATION OF CANADA**

TO

**THE 50TH SESSION OF THE UNITED NATIONS
COMMISSION ON THE STATUS OF WOMEN**

NEW YORK, 1 MARCH 2006

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres des délégations,

Il me fait plaisir de m'adresser à la Commission cette année, alors qu'elle donne suite à l'examen et à l'évaluation de Beijing +10 effectués en 2005 et adopte un plan d'action pour les prochaines années. À titre de membre du dernier Bureau, le Canada souhaite féliciter le nouveau Bureau et lui assurer le soutien de sa délégation.

Nous avons pris connaissance avec intérêt des rapports présentés par le Secrétaire général sur les questions qui nous concernent. Bien qu'ils fassent réfléchir aux améliorations qui s'imposent, nous sommes encouragés par les nombreuses initiatives que les États membres et un grand nombre d'éléments du réseau des Nations Unies ont entreprises. En particulier, dans le rapport sur l'intégration des enjeux liés à l'égalité entre les sexes à l'échelle nationale, nous avons remarqué des exemples du leadership manifesté dans divers domaines par de nombreux pays, qui peuvent se révéler une source d'aide et d'inspiration.

Le Canada note avec satisfaction la question de la responsabilisation, qui se retrouve dans l'ensemble d'un grand nombre de rapports du Secrétaire général. Il note aussi l'importance de disposer de statistiques, d'indicateurs et d'autres sources d'information, y compris l'opinion des femmes elles-mêmes, afin d'établir des politiques solides et de prendre de bonnes décisions en matière de mise en oeuvre. Nous avons également remarqué avec intérêt la publication *The World's Women 2005*, qui souligne la nécessité de statistiques et d'indicateurs pour faciliter la production d'analyses comparatives entre les sexes, l'élaboration de politiques et la bonne gouvernance. La semaine prochaine, l'édition 2005 de *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe* sera rendue publique. Il s'agit d'un vaste recueil de statistiques sur les femmes et les hommes qui connaît un succès de librairie et est très utilisé.

Depuis Beijing +10, le mouvement des femmes du Canada a tenu des consultations régionales, nationales et en ligne axées sur les questions liées à la responsabilisation, y compris sur les indicateurs de l'égalité entre les sexes, secteur qui nous intéresse tout particulièrement. Les résultats des consultations ont justifié qu'on accorde la priorité à la réduction de la pauvreté chez les femmes et à l'amélioration de la situation des femmes autochtones. Dans tous les domaines, les participantes et les participants ont insisté pour que l'on respecte la diversité et que l'on reconnaisse les obstacles que posent à de nombreuses femmes des facteurs tels que la monoparentalité, le racisme, l'orientation sexuelle et la violence à leur endroit. Dans un même ordre d'idée, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a produit un cadre d'évaluation qui met l'accent sur les résultats obtenus en matière d'égalité entre les sexes, afin de s'assurer que ses pratiques respectent ses politiques. De plus, le ministère de la Santé travaille à l'élaboration d'indicateurs adaptés aux deux sexes et à la diversité afin de mieux surveiller l'état de santé des femmes et les résultats cliniques. Le Canada espère profiter des idées et de l'expérience des États membres et des organisations non gouvernementales participant à cette 50^e session. Il compte bien poursuivre au cours des années à venir la discussion qui y aura été amorcée.

Je souhaite maintenant discuter des principaux thèmes qui seront abordés cette année. Premièrement, en ce qui concerne la **participation des femmes au développement**, ma délégation félicite le Secrétaire général d'avoir, dans son rapport, souligné les liens qui existent entre la santé, l'éducation et le travail, ainsi qu'entre ces

questions et la situation socioéconomique globale des femmes tout au long de leur vie. Au Canada, il a été déterminé que la législation sur l'équité en matière d'emploi et les autres mesures d'action positive constituent d'importants outils pour s'assurer que les femmes, de même que les membres des minorités visibles, les Autochtones et les personnes handicapées, puissent bénéficier d'un large éventail de possibilités d'éducation et d'emploi. Les prêts et les bourses d'études, les prestations de maternité et parentales, et l'accès à des services de santé publics, font aussi partie des programmes qui permettent aux femmes de réaliser leurs aspirations et de profiter de leurs diverses contributions < rémunérées et non-rémunérées > au développement socioéconomique du Canada.

Sur la scène internationale, le Canada appuie vivement l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous considérons le troisième objectif, à savoir « promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes », comme un objectif en soi et comme une étape fondamentale pour l'atteinte des autres OMD. Par l'intermédiaire de l'ACDI, le Canada souhaite améliorer l'égalité entre les sexes dans trois grands domaines, à savoir les femmes comme décisionnaires; les droits fondamentaux des femmes et des filles; et l'accès des femmes aux ressources et aux avantages provenant du développement, ainsi que le contrôle par les femmes de ces ressources et avantages.

Dans nos initiatives de collaboration internationales, il importe aussi d'accorder de l'attention à la diversité des femmes et des filles. Il faut notamment se pencher sur la situation des femmes et des filles au moment des états d'urgence, des conflits armés et des opérations de relèvement et de reconstruction faisant suite à des conflits. Il faut considérer non seulement les énormes défis qu'elles doivent relever, mais également leur importante participation à la négociation de la paix et à la reconstruction de leurs collectivités et de leurs pays.

En ce qui concerne la **participation au processus décisionnel**, le Canada a adopté une démarche globale et inclusive, reconnaissant que de nombreux facteurs influent sur la prise de décisions, en particulier dans le domaine des politiques gouvernementales, et qu'il existe de nombreuses formes de leadership. Les femmes chefs de file à l'échelle nationale font souvent leurs débuts dans des organisations non gouvernementales ou comme élues locales pour ensuite accéder à l'arène politique nationale. Elles peuvent aussi avoir une incidence sur les décisions et les débats publics en occupant un poste influent dans la société civile, un syndicat, une entreprise ou les médias.

Toutefois, peu importe le nombre de femmes au pouvoir et que ce soit des hommes ou des femmes qui prennent les décisions, il faut disposer de données, d'études et d'analyses comparatives entre les sexes pour éclairer le processus. En outre, tous les gouvernements doivent trouver des façons d'aider les femmes à orienter les décisions qui ont une incidence sur leur vie et sur celle de leurs familles. Le Canada a déployé des efforts particuliers afin que les femmes autochtones aient leur mot à dire, dans leurs propres collectivités et à l'échelle nationale. Par exemple, l'Association des femmes autochtones du Canada a participé à la réunion des premiers ministres avec les dirigeantes et les dirigeants autochtones qui a eu lieu à l'automne 2005. Toutefois, bien que d'importantes mesures comme celle-ci aient été prises, il reste encore beaucoup à faire dans la promotion des droits des femmes autochtones. C'est un travail qu'appuient des groupes de femmes autochtones et non autochtones.

Le Canada offre de multiples exemples de leadership et de mobilisation de la part des femmes. Plusieurs chefs de file d'organisations non gouvernementales, de même que plusieurs jeunes femmes qui, j'en suis sûre, seront des chefs de file dans leur pays, assistent à la présente rencontre. Néanmoins, le Canada continue d'éprouver des difficultés, notamment pour ce qui est d'améliorer l'équilibre entre les sexes parmi les représentantes et les représentants élus.

J'aimerais attirer votre attention sur le récent événement intitulé *Forum sur l'activisme des femmes dans la réforme constitutionnelle et démocratique*. Il servait à souligner le fait que, le 14 février 1981, jour de la Saint-Valentin, mille trois cents femmes se sont réunies pour s'assurer que la nouvelle constitution canadienne protégerait leur droit à l'égalité dans le cadre de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le forum du 25^e anniversaire tenu cette année a réuni des parlementaires et d'ex-parlementaires de toutes les allégeances politiques, hommes et femmes, y compris des personnes qui étaient ministres et activistes lors de la lutte menée il y a 25 ans. Y participait également l'honorable Beverley Oda, actuelle ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine. Ce forum incluait de nouvelles générations de femmes, des universitaires ainsi que des membres des médias, qui en ont assuré la diffusion dans tout le pays. Il a également présenté comme sources d'inspiration des Sud-africaines, des Rwandaises et des Afghanes, qui ont connu leurs propres luttes et réussites. L'année 2006 marque également le 25^e anniversaire de la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). La Charte et la CEDAW ont toutes deux fait leurs preuves comme mécanismes institutionnels de promotion de l'égalité entre les sexes. Elles continuent de prendre de l'importance en permettant d'aborder des problèmes nouveaux ou persistants dans ce domaine.

Madame la Présidente,

Les derniers commentaires du Canada porteront sur le **plan de travail** et les **méthodes de travail** de la Commission. Bien que nous traitions de ce point en dernier, il n'occupe certainement pas la dernière place à nos yeux. En fait, nous estimons qu'il s'agit de l'un des dossiers les plus importants de la Commission. Comme le confirment les progrès accomplis jusqu'à maintenant, les États membres sont arrivés à bien comprendre les problèmes et se sont entendus sur des objectifs et des engagements. Toutefois, ils sont loin d'avoir obtenu les résultats durables qu'ils visent en matière d'égalité entre les sexes, en particulier pour les femmes qui connaissent les obstacles les plus difficiles à franchir dans ce domaine.

J'aimerais vous rappeler la déclaration qu'a prononcée le groupe CANZ l'an dernier, lors de la reprise de la session de la Commission, au cours de laquelle nous avons insisté sur le fait qu'il était temps de changer d'approche. Le Canada demeure convaincu *que les textes négociés auront toujours leur place, mais que la plus grande valeur de la Commission réside dans sa capacité de favoriser un dialogue riche permettant aux États membres de bénéficier d'un large éventail d'expertises et d'expériences dans le dossier de plus en plus complexe qu'est l'égalité entre les sexes.*

Depuis 1947, la Commission a contribué à susciter, dans le monde entier, des changements qu'on ne pouvait même pas imaginer alors. Elle a périodiquement apporté d'importantes modifications à ses travaux afin d'être plus forte, plus pertinente et plus

adaptable. Le recours accru à des groupes interactifs et à des groupes d'expertes et d'experts depuis la réunion de Beijing en est un bon exemple.

De plus, la Commission a récemment mis l'accent non seulement sur ce qui doit être fait, mais aussi sur la façon de le faire. Il s'agit du défi que nous devons relever dorénavant. Nous avons établi des normes de bonne qualité et nous faisons l'acquisition de connaissances. Nous devons maintenant déterminer la meilleure manière d'utiliser la Commission pour favoriser la mise en oeuvre de mesures et l'atteinte de résultats, en particulier là où ceux-ci demeurent difficiles à obtenir. Une façon pragmatique de le faire consiste à tirer des leçons de l'expérience vécue. De l'avis du Canada, il nous revient à tous, participantes et participants à cette 50^e session, de consacrer plus de temps à la Commission et de rechercher des manières novatrices de lui permettre d'atteindre cet objectif.

Contrairement à d'autres, la délégation canadienne n'a pas à effectuer un long déplacement pour venir à New York. Or, l'Europe, l'Afrique et l'Asie sont éloignées du Canada, et les Canadiennes et Canadiens qui travaillent au dossier de l'égalité entre les sexes ont rarement l'occasion de s'entretenir avec leurs homologues de ces régions. *La valeur réelle de la Commission réside dans le fait qu'elle fournit une tribune vraiment unique en son genre permettant des échanges significatifs entre spécialistes travaillant dans des capitales.* C'est un élément que nous devons garder à l'esprit au moment d'examiner les méthodes de travail. Il nous faut chercher délibérément à créer de telles occasions dans le cadre des activités habituelles de la Commission. Nous devons nous employer à faire en sorte que la tribune exceptionnelle offerte par la Commission remplisse cet objectif et fournisse un lieu de rencontre annuelle efficace pour la discussion, l'apprentissage et la prise de décisions.

La mise en oeuvre complète et efficace de la *Déclaration et du Programme d'action de Beijing* demeure notre objectif.

Nous remercions le Bureau pour les propositions qu'il a formulées à cet égard, en particulier pour le temps additionnel consacré à des groupes discutant de questions de fond. Nous appuyons aussi particulièrement les propositions visant l'évaluation du fonctionnement des méthodes et la réalisation d'examen périodiques de la mise en oeuvre des conclusions convenues. Mais nos efforts n'ont pas à en rester là. Le Canada est impatient de partager des idées et de collaborer avec d'autres délégations afin de s'assurer que la Commission répond aux besoins des États membres et qu'elle ait atteint, avec autant d'efficacité et de dynamisme que possible, son but principal, c'est-à-dire accroître l'égalité entre les sexes et améliorer la vie des femmes dans le monde entier.

Merci, Madame la Présidente.